



TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901

N° SIRET : 523 399 327 00015

Enregistrement à la sous-préfecture de DIE n°W261000084

Rue Aristide DUMONT - 26400 CREST



Tel Président : 06 26 33 18 57

Email : president@touretdetours.fr

Site web : www.touretdetours.fr

Assurance RCP: ALLIANZ IARD 87 rue de Richelieu 75002 PARIS Garantie financière : Groupama 8-10 rue d'Astorg - 75008 PARIS
Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
N° d'immatriculation : IM075100382

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

La Presqu'île de Giens et l'île de Porquerolles

Du vendredi 27 mars au samedi 28 mars 2020

Séjour en Etoile

Animateur Responsable : Michel Cauvin - tel 06 37 81 91 06 - michel.cauvin@orange.fr

PROGRAMME :

Tous les jours, 3 superbes itinéraires méditerranéens de randonnées.

La Presqu'île de Giens qui protège à l'est l'entrée de la grande rade de Toulon, et l'île de Porquerolles la plus grande île des «îles d'or» avec ses superbes plages, ses forts, sa calanque, son phare.

1^{er} jour : Départ en car du dépôt de la société de transport JMR à **Aouste sur Sye à 6h00**. On peut garer les voitures sur le parking de JMR, mais favorisez le covoiturage pour ne pas saturer le parking.

La Presqu'île de de GIENS :

Départ des 3 groupes :

Groupe 1 : 16km - 800m

Groupe 2 : 13km - 600m

Groupe 3 : 11km - 350m

Arrivée vers 17h30 au centre de vacances Belambra, récupération des chambres, apéritif et dîner à l'hôtel.

2^{ème} jour : Petit déjeuner à partir 6h30, récupération des paniers repas de midi fournis par l'hôtel. Départ du centre de vacances à pied pour l'embarcadère de «La Tour Fondue» à 8h.

L'île de PORQUEROLLES :

Navette pour l'île de Porquerolles à 9h.

Départ des randonnées vers 9h45.

Trois randonnées méditerranéennes sur l'île :

Groupe 1 : 16Km - 600m

Groupe 2 : 14Km - 500m

Groupe 3 : 12Km - 300m

Altitude maxi : 87m

Embarquement pour le retour à La Tour Fondue à 15h50

17h00 retour sur Aouste.

Ce programme peut être modifié en fonction de la météo et de l'état physique des participants.

HÉBERGEMENT - RESTAURATION:

Centre de vacances Belambra «Les Criques» à Giens.

Chambres à 2 ou 3 lits. Linge de toilette et draps fournis.

L'organisateur se réserve le droit de vous proposer des structures équivalentes si nécessité.

TOUR ET DETOURS

Apéritif, repas et boissons comprises le vendredi soir à l'hôtel.

Petit déjeuner et pique-nique du 2^{ème} jour fournis par l'hôtel.

Pique-nique du 1^{er} jour pris dans le sac à dos.

Prévoir une collation pour le samedi soir.

ACCOMPAGNEMENT :

Toutes les randonnées sont encadrées par des animateurs du club.

DÉPLACEMENTS :

Tous les déplacements pendant le séjour sont assurés par un ou deux cars de tourisme.

Départ d'Aouste sur Sye le vendredi 27 mars à 6h du dépôt des cars JMR.

Retour le samedi 28 mars en soirée.

PRIX DU SÉJOUR :

COÛT DU SÉJOUR 140€

Ce prix comprend :

Le transport en car pendant tout le séjour

La navette A/R La Tour Fondue – Porquerolles

La taxe de séjour, le pourboire des chauffeurs de bus

L'apéritif le soir du 1^{er} jour

L'hébergement et la restauration du soir du 1^{er} jour (vin et café compris)

Le petit déjeuner et le casse-croûte du 2^{er} jour à midi fournis par le centre de vacances

L'assistance interruption de voyage et rapatriement est comprise avec votre licence IRA.

Ce prix ne comprend pas :

Le pique-nique du 1^{er} jour.

La collation le soir du 2^{er} jour.

D'une manière générale tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes du 09 septembre 2019 au 15 octobre 2019 auprès de :

Danielle Martin au 06 80 13 87 97 ou 04 75 76 47 78.

Si votre inscription est CONFIRMÉE, transmettre votre dossier d'inscription qui doit être composé :

-1) du bulletin d'inscription correctement rempli et bien lisible

-2) d'un chèque (à l'ordre de Tours & Détours) de **140€ - encaissé le 15 novembre 2019.**

Attention: Seuls les dossiers complets avec le bulletin d'inscription et le chèque seront retenus.

Nombre de places mini 39, maxi 74.

Si le nombre de participants est supérieur à 74 une liste d'attente sera ouverte.

Conditions d'annulation :

Il n'y a pas d'assurance annulation.

S'il n'y a aucune possibilité pour trouver un remplaçant sur la liste d'attente, les sommes ci-dessous ne seront pas remboursées par le club.

• Annulation faite avant le 29/02/2020 : retenue de 70€.

• Annulation entre le 01/03/2020 et le 27/03/2020 : retenue de 140€

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS:

"Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel"